

INFORMATIONS AUX CHASSEURS

1/ RAPPEL DU BILAN DE GESTION ET DES ACTIONS MENEES PERIODE 2003-2022

A MODIFICATION DES STATUTS

ELECTION TOUS LES 3 ANS POUR LE RENOUVELEMENT D'1/3 DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ELECTION DU BUREAU TOUS LES 3 ANS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DEVANT LES SOCIETAIRES REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE.

DISSOCIATION CONSEIL D'ADMINISTRATION /GARDERIE

B MODIFICATION DE LA GESTION FINANCIERE

EGALITE DU MONTANT DES COTISATIONS ENTRE LES SOCIETAIRES RESIDENTS A LA COMMUNE ET LES NON RESIDENTS.

INSTAURATION D'UN DROIT « D'ENTREE » A LA SOCIETE DE CHASSE.

PRISE EN COMPTE DES JEUNES CHASSEURS AGES DE 16 À 20 ANS PAR UNE DIMINUTION DE 50 % DU MONTANT DE LA COTISATION LA PREMIERE ANNEE DE CHASSE.

PARAINAGE 1/3 DU PRIX DE LA COTISATION

REMBOURSEMENTS SUR FRAIS ET/OU INDEMINTES VERSES À LA FIN DE CHAQUE ANNEE CYNEGETIQUE

OUVERTURE D'UN LIVRET A CONCERNANT LA GESTION DES FESTIVITES ET RECETTES AUTRES QUE LES COTISATIONS ANNUELLES DES SOCIETAIRES.

ETABLISSEMENT D'UN BUDGET PREVISIONNEL EN JUIN DE CHAQUE ANNEE

NOMINATION D'UN CENSEUR AUX COMPTES.

REALISATION DE DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA FEDERATION ET A LA COMMUNUNE CHAQUE ANNEE.

C CHASSE SUR LES TERRAINS INTERCOMMUNAUX

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSER SUR LES TERRAINS INTERCOMMUNAUX COTE MAIZIERES RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE CHAQUE ANNEE.

CONSIGNES DE SECURITE CONCERNANT LA PRATIQUE DE LA CHASSE SUR CET ESPACE DISTRIBUEES AUX SOCIETAIRES LORS DE CHAQUE ASSEMBLEE GENERALE

D COMMUNICATION

CREATION DE NOTRE RUBRIQUE « SOCIETE DE CHASSE » SUR LE SITE DES ASSOCIATIONS DE MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE.

MISE À JOUR CHAQUE ANNEE

CREATION D'UN DOCUMENT « INFORMATIONS AUX CHASSEURS » DISTRIBUE CHAQUE ANNEE EN ASSEMBLEE GENERALE A CHAQUE SOCIETAIURE.

PRESENTATION DES NOUVEAUX SOCIETAIRES.

STATUTS DE NOTRE ASSOCIATION REMIS AUX NOUVEAUX SOCIETAIRES QUI ONT FONT LA DEMANDE CONTRE EMARGEMENT

INVITATION A LA PRESSE POUR LES ASSEMBLEES GENERALES.

VERRE DE L'AMITIE APRES CHAQUE ASSEMBLEE GENERALE (EXCEPTE EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE).

E RELATIONS AVEC LES PROPRIETAIRES ET AVEC LES SOCIETAIRES NON RESIDENTS A LA COMMUNE

NOMINATION D'UN REPRESENTANT DES PROPRIETAIRES EN LA PERSONNE DE MONSIEUR JEAN-CHARLES LEBEAU

NOMINATION D'UN REPRESENTANT DES SOCIETAIRES NON RESIDENTS A LA COMMUNE EN LA PERSONNE DE MONSIEUR GAETAN MAILLOT

F BENEVOLAT

ORGANISATION D'UNE REUNION ANNUELLE EN NOVEMBRE SUR TOUS LES TRAVAUX DE BENEVOLAT

MISE EN PLACE DES EQUIPES

RAPPEL

LES ACTIONS DE BENEVOLAT SONT INDISPENSABLES POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS

LES SOCIETAIRES SONT INVITES À S'INSCRIRE POUR MENER DES ACTIONS DE BENEVOLAT

IL EST RAPPELE QUE LES ACTIONS DE BENEVOLAT SONT A DISTINGUER DES TRAVAUX OBLIGATOIRES CONSECUTIFS A UNE ERREUR DE TIR OU UN NON RESPECT D'UN OU DE PLUSIEURS POINTS DU REGLEMENT

CES TRAVAUX OBLIGATOIRES NE SE SUBSTITUENT PAS AUX ACTIONS DE BENEVOLAT POUR LESQUELLES LE OU LES SOCIETAIRES CONCERNES SE SERAIENT INSCRITS.

G RESERVES

MISE EN PLACE D'UNE RESEVE TOURNANTE ET D'UN SEUL TENANT, EN PLAINE, MISE EN PLACE DE DEUX RESERVES AUX BOIS

H AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOURNEES DE CHASSE EN PLAINE

4 JOURNEES SUPPLEMENTAIRES EN MOYENNE

I PERDRIX GRISES

PRINCIPE ACQUIS DU TIR DE LA PERDRIX GRISE À CHAQUE SAISON DE CHASSE (SAUF LES ANNEES DE TRES MAUVAISE REPRODUCTION DE L'ESPECE).

AGRAINAGE PAR EQUIPE AU FIL DU TEMPS.POINTS D'EAU A ALIMENTER EN PERIODE DE FORTES CHALEUR

J LIEVRES

RETRAIT DU GIC LIEVRES DECIDE A UNE LARGE MAJORITE DES SOCIETAIRES
ATTRIBUTION EQUITABLE DES BRACELETS AUX SOCIETAIRES SUIVANT LES ATTRIBUTIONS DE LA FEDERATION
DEMANDE DE RETRAIT DE NOTRE SOCIETE DE CHASSE DU PLAN DE GESTION DEPARTEMENTAL

K CHANGEMENT DE JOUR CHASSE EN SEMAINE PARTIE NORD

AFIN D'EQUILIBRER LES JOURNES CHASSEES ET NON CHASSEES DE LA SEMAINE ET DE PERMETTRE AUX SCOLAIRES D'ACCOMPAGNER LEURS PARENTS OU GRANDS-PARENTS, LA JOURNEE CHASSEE DU JEUDI A ETE REMPLACEE PAR LE MERCREDI

L INVITATIONS

5 JOURNEES D'INVITATIONS MINIMUM LES DIMANCHES PARTIE NORD

4 JOURNEES D'INVITATIONS MINIMUM LES MERCREDIS PARTIE NORD

M WEEK-END DE LA FETE PATRONALE

CHASSE LE LUNDI DE LA FETE PATRONALE

N INFRACTIONS AUX REGLEMENTS

MISE EN PLACE D'UNE ECHELLE DES SANCTIONS SELON LA NATURE DES INFRACTIONS COMMISES. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMPETANCE DE LA DECISION ET DE L'APPLICATION DES SANCTIONS

O LACHERS DE GIBIER

LACHER DE GIBIER D'ETE ET/OU DE GIBIER DE PRINTEMPS SELON LES POSSIBILITES FINANCIERES ET CLIMATIQUES, EN COMPLEMENT DES LACHERS DE GIBIER DE TIR

P BATTUES

CONSTRUCTION D'UN ABRI DE CHASSE SUR UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE.

INSCRIPTIONS AVANT LA SAISON DES BATTUES, POUR LES SOCIETAIRES SOUHAITANT PARTICIPER AUX BATTUES AVEC REMISE DU REGLEMENT ET DES CONSIGNES DE SECURITE CONTRE EMARGEMENT

MISE EN PLACE D'EQUIPES POUR LE NETTOYAGE DES LIGNES SANS CONTRAINTES HORAIRES ET JOURNALIERES.

IL EST RAPPELE QUE LE NETTOYAGE DES LIGNES N'EST PAS UNE ACTION DE BENEVOLAT MAIS UNE OBLIGATION POUR CHAQUE PARTICIPANT AUX BATTUES DANS LE CADRE DE LA SECURITE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES CHASSEURS ET DES AUTRES PERSONNES

GESTION DU PLAN DE TIR CHEVREUILS AU FIL DU TEMPS AVEC POUR OBJECTIF DE PRELEVEMENTS 1/3 DE MALES, 1/3 DE FEMELLES, 1/3 DE JEUNES AVEC UN EQUILIBRE GEOGRAPHIQUE.

CHAQUE PARTICIPANT AUX BATTUES EST AUTORISE A PRELEVER 1 CHEVREUIL PAR BATTUE DANS LA LIMITE DE 4 CHEVREUILS PAR SAISON DE CHASSE.

EN CAS D'ERREUR(S) DE TIR(S), LES JOURNEES DE CHASSE AVEC UN BATON ONT ETE REMPLACEES PAR DES TRAVAUX UTILES A LA SOCIETE DE CHASSE.

CALENDRIER DES BATTUES AFFICHE EN MAIRIE DANS LE BUT DE PORTER A LA CONNAISSANCE DE TOUS LES USAGERS DE LA NATURE LES DATES DE NOS BATTUES

LE 16 SEPTEMBRE 2016

POSSIBILITE POUR LES SOCIETAIRES D'INVITER D'AUTRES CHASSEURS AUX BATTUES SOUS CONDITIONS QUE LES INVITES SOIENT SOUS LA RESPONSABILITE DES INVITANTS ET QUE CES DERNIERS SE CONFORMENT STRICTEMENT AU REGLEMENT DE NOTRE SOCIETE DE CHASSE.

UNE INVITATION POSTEE : 15 EUROS – UNE INVITATION TRAQUE : GRATUITE

UN SUIVI DES INVITATIONS EST MIS EN PLACE.

Q DEGRADATION DES BIENS DE NOTRE SOCIETE DE CHASSE

CABANE DE CHASSE

PLAINT DEPOSEE EN GENDARMERIE CONCERNANT LA DEGRADATION DE LA CABANE DE CHASSE

SAPINS VANDALISES

PLAINT DEPOSEE EN GENDARMERIE CONJOINTEMENT AVEC MONSIEUR LE MAIRE DE MAIZIERES CONCERNANT LE VANDALISME DANS LES BOIS DE SAPINS SITUES EN PLAINE.

BANDES ABRIS ABIMEES

COURRIER TRANSMIS À MONSIEUR LE MAIRE SUITE AU DEFRICHAGE D'ARBUSTES ET DE SAPINS DANS LES BANDES ABRIS EN PLAINE.

R VOTES DES SOCIETAIRES

VOTE TOUS LES 3 ANS EN ASSEMBLEE GENERALE POUR ELIRE 1/3 DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

VOTE POUR OU CONTRE LA CHASSE A L'APPROCHE EN ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

VOTE POUR OU CONTRE DEUX OUVERTURES SEPARÉES PLAINE/BOIS PAR BULLETINS DE VOTES REMIS AU PRESIDENT.

VOTE POUR OU CONTRE LE MAINTIEN DE NOTRE ASSOCIATION DANS LE GIC LIEVRES PAR BULLETINS DE VOTES REMIS AU PRESIDENT.

VOTE POUR OU CONTRE LA CHASSE DE LA CAILLE UNE JOUNEE, PUIS 2 DEMI-JOURNEES AVANT L'OUVERTURE GENERALE PAR BULLETINS REMIS AU PRESIDENT (VOTE SOUMIS À CONDITIONS).

S FESTIVITES

DEUX SOIREES FAMILIALES ONT ETE ORGANISEES ET REUSSIES EN 2006 ET 2009. ELLES ONT PERMIS À DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS DE PARTAGER EN FAMILLE ET AVEC DES AMIS DES MOMENTS DE CONVIVIALITE, DE PLAISIR D'ETRE ENSEMBLE DANS UNE AMBIANCE FESTIVE.

LES DEUX SOIREES ONT REGROUPE 316 PERSONNES.

T SOCIETAIRES NE DESIRANT PLUS REPENDRE LEUR CARTE

TOUT SOCIETAIRE QUI NE REPENDRA PAS SA CARTE A LA SOCIETE DE CHASSE DE MAIZIERES DEVRA AVERTIR LE PRESIDENT AU PLUS TARD LE 30 JUIN DE CHAQUE ANNEE. EN CAS DE NON RESPECT DE CETTE PREROGATIVE, LE REGLEMENT PREVOIT UNE COMPENSATION FINANCIERE
CETTE DISPOSITION PERMETTRA DE POUVOIR ETABLIR DE MANIERE RIGOUREUSE LE BUDGET DE L'ANNEE SUIVANTE.

2/ ATTRIBUTION CHEVREUILS

36 BRACELETS POUR LES SAISONS DE CHASSE 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025

3/ ATTRIBUTION LIEVRES

. . BRACELETS

4/ FINANCEMENT SAISON DE CHASSE 2022-2023

COTISATIONS POUR LES SOCIETAIRES NON PROPRIETAIRES RESIDENTS OU NON A LA COMMUNE : **255 EUROS**

COTISATIONS POUR LES PROPRIETAIRES RESIDENTS OU NON A LA COMMUNE : **217 EUROS**

DROIT «D' ENTREE* » POUR LES RESIDENTS A LA COMMUNE : **25 EUROS**

DROIT « D'ENTREE* » POUR LES NON RESIDENTS A LA COMMUNE » : **50 EUROS**

LE DROIT D'ENTREE EST DEMANDE À CHAQUE SOCIETAIRE QUI ARRIVE À LA SOCIETE DE CHASSE ET A TOUT SOCIETAIRE QUI A ARRETE DE CHASSER PLUS DE DEUX SAISONS DE SUITE

COTISATION PARRAINAGE : 1/3 DU MONTANT DE LA COTISATION SANS DROIT D'ENTREE CAR LE FUTUR CHASSEUR NE PEUT EXERCER UNE ACTION DE CHASSE SANS LE PRET DE L'ARME DU CHASSEUR QUI L'ACCOMPAGNE

COTISATION JEUNE CHASSEUR LA PREMIERE ANNEE DE CHASSE AGE DE 16 ANS A 20 ANS : ½ DU MONTANT DE LA COTISATION + « DROIT D'ENTREE »

INVITATIONS : 20 EUROS LES JOURS DE LACHERS DE GIBIER ET 12 EUROS POUR LES AUTRES JOURS

LES AMENDES : MONTANT SUIVANT LA FAUTE AVEREE DOCUMENT DISTRIBUE AVEC LE REGLEMENT EN ASSEMBLEE GENERALE

LE PRESIDENT DE LA SOCIETE DE CHASSE DE MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
JEAN-MICHEL DENIS